

# Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux

## - Habère-Poche le samedi 31 Aout 2024-



### 1 - APPLICATION DU REGLEMENT

- Ce présent règlement s'applique à la randonnée VTT dénommée « **La Nuit des Hiboux** ».
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.
- L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents.

### 2 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

- Cette manifestation n'est pas considérée comme une course, il s'agit d'une randonnée, aucun classement ne sera effectué.
- L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration vol de matériel ou d'équipements individuels.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de consommation d'alcool des participants, avant le départ et sur le tracé.
- L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.
- Toute personne qui prend le départ après les vélos balais n'est plus couverte par l'organisation de la randonnée « La nuit des Hiboux ».

### 3 - ORGANISATION DE LA RANDONNEE

- Des personnes seront présentes sur le parcours pour vous indiquer le tracé ou les traversées de route. Le tracé est également équipé sur les principaux axes de signes indicatifs.
- Une étiquette sera collée sur le casque et le VTT afin d'assurer le contrôle et le pointage des concurrents.

### 4 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Par son inscription le randonneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Il s'engage :

- à respecter les décisions des représentants de l'organisation de la randonnée.
- à respecter le code de la route.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.
- à être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.
- à porter un casque rigide conçu pour la pratique du VTT et un éclairage adapté au VTT du type « frontale » en état de fonctionnement.
- à informer un responsable de l'organisation, en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.
- à avoir avec lui une chambre à air de réparation et pompe de gonflage.

#### 4 - 1 Cas d'Exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, du port du casque rigide, la consommation d'alcool entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- Le non-respect des ordres des représentants de l'organisation entraîne l'exclusion du concurrent.

### 5 - SECURITE

- Le port du casque rigide est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de la randonnée.
- Un éclairage adapté est également obligatoire.
- Des signaleurs sont présents sur le parcours. Leur rôle consiste à signaler les zones de passages et les traversées de route. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le randonneur doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

# Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux - Habère-Poche le samedi 31 Août 2024-



## 6 - INSCRIPTIONS

### 6.1 Modes d'inscription :

- Les inscriptions des participants seront effectuées en ligne sur le site internet [www.nuitdeshiboux.com](http://www.nuitdeshiboux.com) jusqu'au mercredi 28 Août 2024. Le retrait des plaques de cadre sera effectué le samedi 31 Août 2024 de 17h à 19h30 au foyer des Moises à Habère-Poche.
- Possibilité de s'inscrire sur place au foyer des Moises à Habère-Poche le samedi 31 Août 2024 de 17h à 19h30
- Attention : le nombre d'inscription est limité à 300.

**6.2 Age Minimum :** Un âge minimum de 8 ans est requis pour participer aux épreuves. Les enfants mineurs seront sous la responsabilité des parents.

**6.3 Documents requis à l'inscription (Licence / Certificat médical) :** Cette manifestation n'est pas considérée comme une course, il s'agit d'une randonnée, aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandée.

## 7 - Organisation, transport et horaires

- Accueil des participants au foyer des Moises à Habère-Poche le samedi 31 Août 2024 à partir de 17h,
- Chaque participant laissera son vélo dans un parking gardé au foyer des Moises,
- Les participants descendent et garent leur voiture à Saint-André, les véhicules des participants seront stationnés sur les différents parkings de Saint-André,
- Les participants remontent au foyer des Moises à Habère-Poche en car avant la randonnée, plusieurs rotations seront organisées de 18h30 à 20h00, au départ de l'église de Saint-André,
- Départ du foyer des Moises d'Habère-Poche à 21h00.
- Une aire de lavage de vélo sera disponible à l'arrivée à Saint-André.

## 8 - Restauration

- Une buvette au départ sera présente pour se restaurer (sandwich saucisse/merguez) ainsi que des boissons

## 9 - Tarifs

Les tarifs sont les suivants :

	Rando	
	Inscription en ligne	Inscription sur place
Enfant jusqu'à 11 ans	8 €	10 €
Adulte	13 €	15 €

(Tarifs n'incluant pas les frais de gestion de la plateforme d'inscription en ligne s'élevant à 0,50 € par inscription, (le Ski Club Vallée Verte prenant également à sa charge le complément à hauteur de 0,50 €).

### Remarque pour les Tandems :

Pour l'épreuve Tandem, un tarif spécial est mis en place à condition de s'inscrire en ligne. Pour une inscription en ligne, le tarif d'une rando s'élève à 20€ au lieu de 26. Pour toute inscription d'un tandem sur place, le tarif appliqué sera celui de deux inscriptions simples. Le pilote et le passager doivent figurer sur le formulaire d'inscription.

## 10-Assurance :

- Le ski Club de la Vallée Verte organisateur de la randonnée a souscrit auprès de la FFCT (FFVélo) l'option B qui est une assurance organisation comprenant les randonnées permanentes labellisées ou non.

Il incombe également aux concurrents de s'assurer personnellement.

**Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux**  
**- Habère-Poche le samedi 31 Aout 2024-**



## Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom et Prénom) .....

Agissant en qualité de représentant légal père, mère, tuteur légal\*, de l'enfant mineur (Nom et Prénom du participant mineur) .....

Autorise celui-ci à participer à la randonnée Nuit des Hiboux, le 31 Août 2024.

Je décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident et / ou vol ou dégradation de son matériel, et déclare à ce titre avoir pris connaissance du règlement de la Nuit des Hiboux 2024.

\*rayez les mentions inutiles.

Le ..... 2024

Signature :

Merci de retourner ce formulaire à l'organisation avant le 30 Août 2024 par e-mail à [nuitdeshiboux@skiclub-valleeverte.org](mailto:nuitdeshiboux@skiclub-valleeverte.org) ou d'en fournir une copie le jour de la manifestation.